

**PRÉAVIS N° : 35/23****Demande d'un crédit complémentaire de CHF 52'000.- pour l'aménagement du carrefour des Combremonts (préavis 06/21)****CONSEIL COMMUNAL DU 2 MAI 2023**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères communales,  
Messieurs les Conseillers communaux,

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF 50'000.00 par préavis. Elle ne se prononce pas sur le bien-fondé de ce dernier ou sur les propositions émises.

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 11 avril 2023 en compagnie de Monsieur Serge Demierre, Municipal des Finances. Notre commission tient à le remercier pour sa disponibilité et les réponses à nos questions.

**FINANCEMENT**

Un crédit de CHF 52'000.00 afin d'améliorer le fonctionnement et la sécurité du carrefour des Combremonts est sollicité. Le choix d'entreprendre de plus amples travaux est souhaité afin de rendre plus accessible le parking des Combremonts, essentiel pour le centre-ville. Cette demande est complémentaire au préavis 06/21 accepté en date du 7 décembre 2021 par le Conseil communal.

<b>Devis estimatif</b>	<b>Montants totaux</b>	<b>Préavis 06/21</b>	<b>Préavis 35/23</b>
Génie civil	CHF 68'000.00	CHF 39'700.00	CHF 28'300.00
Honoraires	CHF 11'000.00	CHF 7'000.00	CHF 4'000.00
Marquage et signalisation	CHF 10'000.00	CHF 5'300.00	CHF 4'700.00
Romande Energie	CHF 8'500.00	CHF 2'000.00	CHF 6'500.00
Divers et imprévus	CHF 9'000.00	CHF 5'000.00	CHF 4'782.00
<b>Montant total HT</b>	<b>CHF 106'500.00</b>	<b>CHF 59'000.00</b>	<b>CHF 48'282.00</b>
TVA (7.7%)	CHF 8'201.00	CHF 4'543.00	CHF 3'718.00
<b>Montant total TTC</b>	<b>CHF 114'701.00</b>	<b>CHF 63'543.00</b>	<b>CHF 52'000.00</b>

Selon les disponibilités et planifications financières de la Commune, le montant du crédit nécessaire sera assuré, si possible par les liquidités courantes ou par un emprunt. L'incidence financière de cet investissement, en cas d'emprunt, peut être résumée de la façon suivante :

- Les dépenses seront amorties en 30 ans maximum, représentant une charge d'amortissement annuelle de CHF 1'733.00 ;
- Le coût annuel moyen de la dette avec un taux hypothétique de 2,5% sera de CHF 650.00.

Pour rappel, le plafond d'endettement adopté pour la présente législature est de CHF 69 millions, mais la limite interne d'endettement selon la capacité économique d'endettement se situe à CHF 55.7 millions. De plus, les liquidités communales se montent, à la date de l'audition, à environ CHF 5.7 millions, et la dette communale est de CHF 14 millions. Ainsi, les finances communales permettent le financement de ces travaux.

## **CONCLUSIONS**

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON**

- vu le préavis de la Municipalité No 35/23
  - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- 1. autorise la Municipalité à entreprendre des travaux pour l'aménagement du carrefour des Combremonts,**
  - 2. accorde à la Municipalité, pour les travaux, un crédit complémentaire d'investissement maximum de CHF 52'000.- TTC au préavis 06/21, dont à déduire toute participation ou aide éventuelle,**
  - 3. prend acte que les dépenses seront comptabilisées au bilan et amorties selon les possibilités du ménage communal, avec une durée maximale de trente ans,**
  - 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout des dépenses aux meilleures conditions du marché.**

**Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 19 avril 2023 :** Mesdames Sandrine Bosse Buchanan et Céline Ombelli, ainsi que Messieurs Cédric Böhlen, Jakup Isufi, Julien Pittet et Colin Grand.

Moudon, le 19 avril 2023

---

Colin Grand  
*Président*